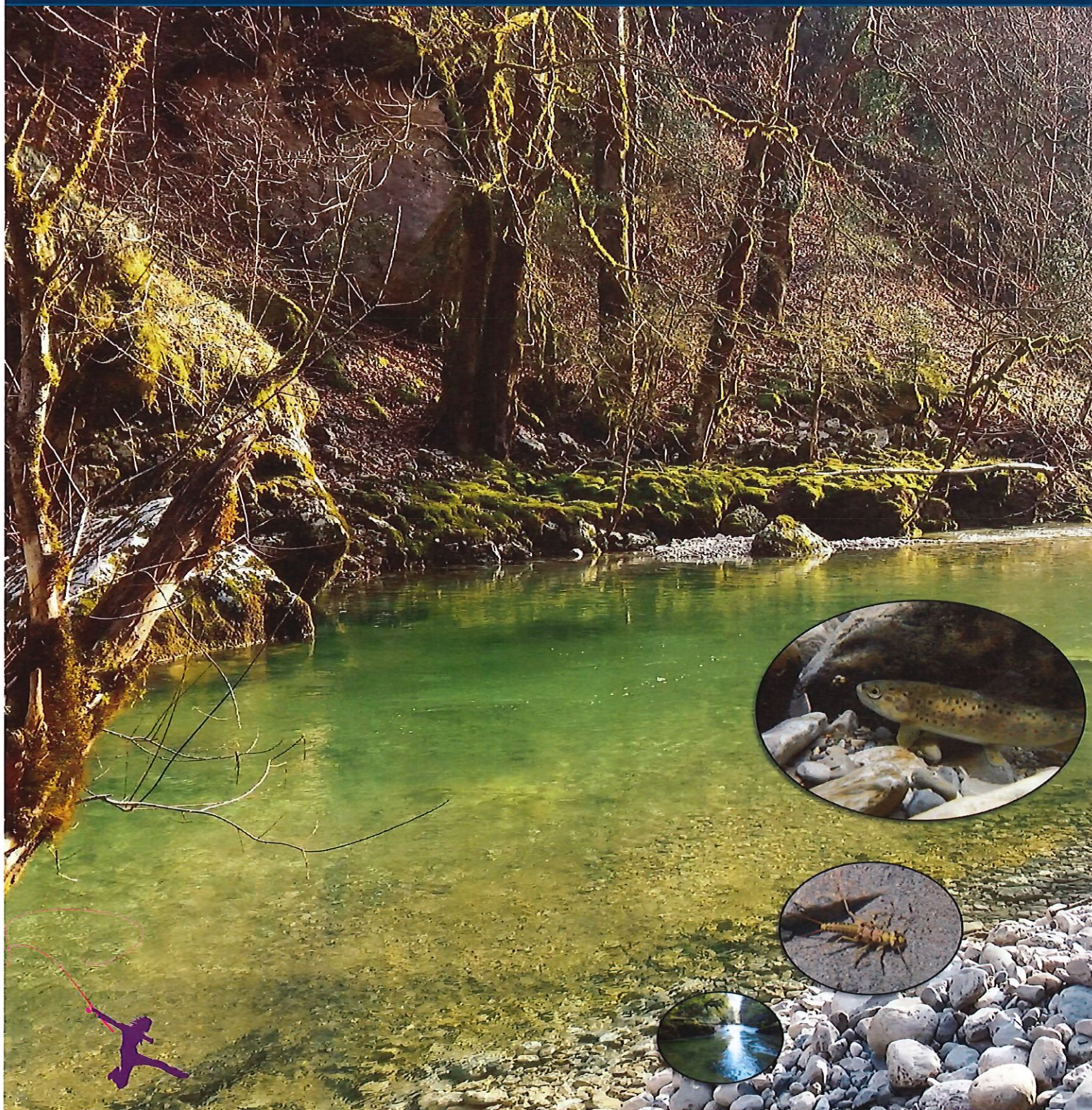


# Pêche 01

Procès-Verbal AG 2022



**Fédération Départementale pour la Pêche  
et la Protection des Milieux Aquatiques**

ZAC de la Cambuse, 638 Rue du Revermont, 01440 Viriat  
E-mail : [federation.peche.01@orange.fr](mailto:federation.peche.01@orange.fr) Téléphone : 04 74 22 38 38







**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**AIN**<sup>01</sup>  
le Département

agence  
de l'eau  
RHÔNE MÉDITERRANÉE  
CORSE

établissement public de l'État

**SAUVONS  
NOS  
RIVIÈRES**

**ACTE 1 : À COURT D'EAU**

# SOMMAIRE

I.	Rapport Moral 2021 du Président, Nikola MANDIC .....	4
II.	Le conseil d'administration.....	5
III.	L'équipe des salariés.....	6
IV.	Rapport Moral et compte-rendu financier, René ARNOUX, Trésorier .....	7
	A. Mot du trésorier : .....	7
	B. Compte de résultat du siège fédéral. ....	8
	C. Compte de résultat de la pisciculture fédérale. ....	11
	D. Bilan exercice 2021 .....	12
V.	Budgets prévisionnels 2022 : .....	14
	A. Le siège : .....	14
	B. La pisciculture : .....	18
	C. Commissaire aux comptes, Monsieur Pascal TONNARD, Aindex .....	19
	D. Arrêt des comptes 2021, budget 2022.....	19
	E. 2 <sup>ème</sup> résolution : vote de l'affectation du résultat en report à nouveau.....	20
	F. 3 <sup>ème</sup> résolution : vote du budget prévisionnel 2022 .....	20
	G. 4 <sup>ème</sup> résolution : Nomination des vérificateurs aux comptes pour l'année 2021. ....	20
VI.	RAPPORT D'ACTIVITE .....	21
	A. CARTES DE PECHE .....	21
	B. POLE TECHNIQUE .....	22
	C. POLE GARDERIE .....	23
	D. POLE ANIMATION - COMMUNICATION .....	24
	E. Pisciculture de Chazey-Bons.....	25
VII.	Conclusion : .....	34



## I. Rapport Moral 2021 du Président, Nikola MANDIC

Mesdames, Messieurs,

Messieurs les Présidents d'AAPPMA,

Messieurs les délégués de l'assemblée générale,

Chers collaborateurs, partenaires, et soutiens,

Amis Pêcheurs,

Je vous souhaite la bienvenue en déclarant ouverte la 78ème assemblée générale ordinaire de la Fédération de pêche de l'Ain.

Premièrement, je tiens à m'excuser pour les délais d'invitation très courts : le renouvellement du CA et d'une partie des salariés fût très chronophage.

Je souhaite remercier l'ensemble de nos partenaires, CD01, la région ARA, les ComCom, la DDT 01 ainsi que l'agence de l'eau.

Merci à l'AAPPMA de St-Etienne-du-Bois ainsi qu'à la Mairie de nous recevoir dans ses locaux.

Vous êtes en grande partie acteurs du monde de la pêche et contribuez au quotidien à son développement. Au nom de tous les pêcheurs, merci.

Merci pour votre soutien. Capital en temps normal, il s'avère aujourd'hui et plus que jamais nécessaire, preuve de votre engagement, de votre confiance, de notre volonté commune en faveur de la protection des milieux aquatiques.

Il était, hélas, de coutume pour mon prédécesseur d'entamer ce rapport moral par la terrible sécheresse qui frappe désormais chroniquement notre département.

2021 nous as épargné ce triste chapitre : la pluviométrie importante aura permis à nos poissons, et indirectement à vous aussi, chers gestionnaires, de passer l'été sereinement.

Cette année aura été marquée par de profonds changements interne : l'ancien directeur a démissionné l'été dernier. Puis ce fût le tour de Marlène BONIN, notre technicienne, dont je tiens à relever les qualités qu'elle a pu apporter à notre structure. Aurélie GELOT, responsable financière, a également quitté la fédération pour faire valoir son droit à la retraite. Enfin, je tenais à remercier M. COLIN Quentin, chargé de mission PDPG, pour la qualité du travail fourni. Après 18 mois de travail, nous avons enfin pu finaliser une première version du WEB-PDPG. Nous espérons le présenter à nos partenaires et associations d'ici la fin de l'année.

Ces bouleversements, vous l'avez compris, ont fortement impacté l'activité de notre Fédération, mais aussi nos missions et par voie de conséquence, nos engagements. Je souhaite remercier l'ensemble des salariés pour l'investissement dont ils ont fait preuve durant cette période. Vous avez été remarquables.

Encore merci à tous nos partenaires qui, durant cette période, ont su se montrer conciliants et compréhensifs. Votre soutien infaillible nous permet à présent d'entrevoir l'avenir avec plus de sérénité.

Sujet particulier, l'année 2021 aura été marquée par des négociations plus que sérieuses entre notre avocat, maître HOURSE, et les avocats d'EDF, grâce notamment à l'intervention des experts judiciaires qui sont très largement allés dans notre sens, et c'est normal : **personne ne peut tuer des poissons en toute impunité au regard de la loi.**

Vous avez organisé avec succès les assemblées électives au dernier trimestre 2021. Nous avons pu compter sur votre sérieux pour la majorité et sur Lorella et les services de la DDT pour accompagner les AAPPMA en difficultés.

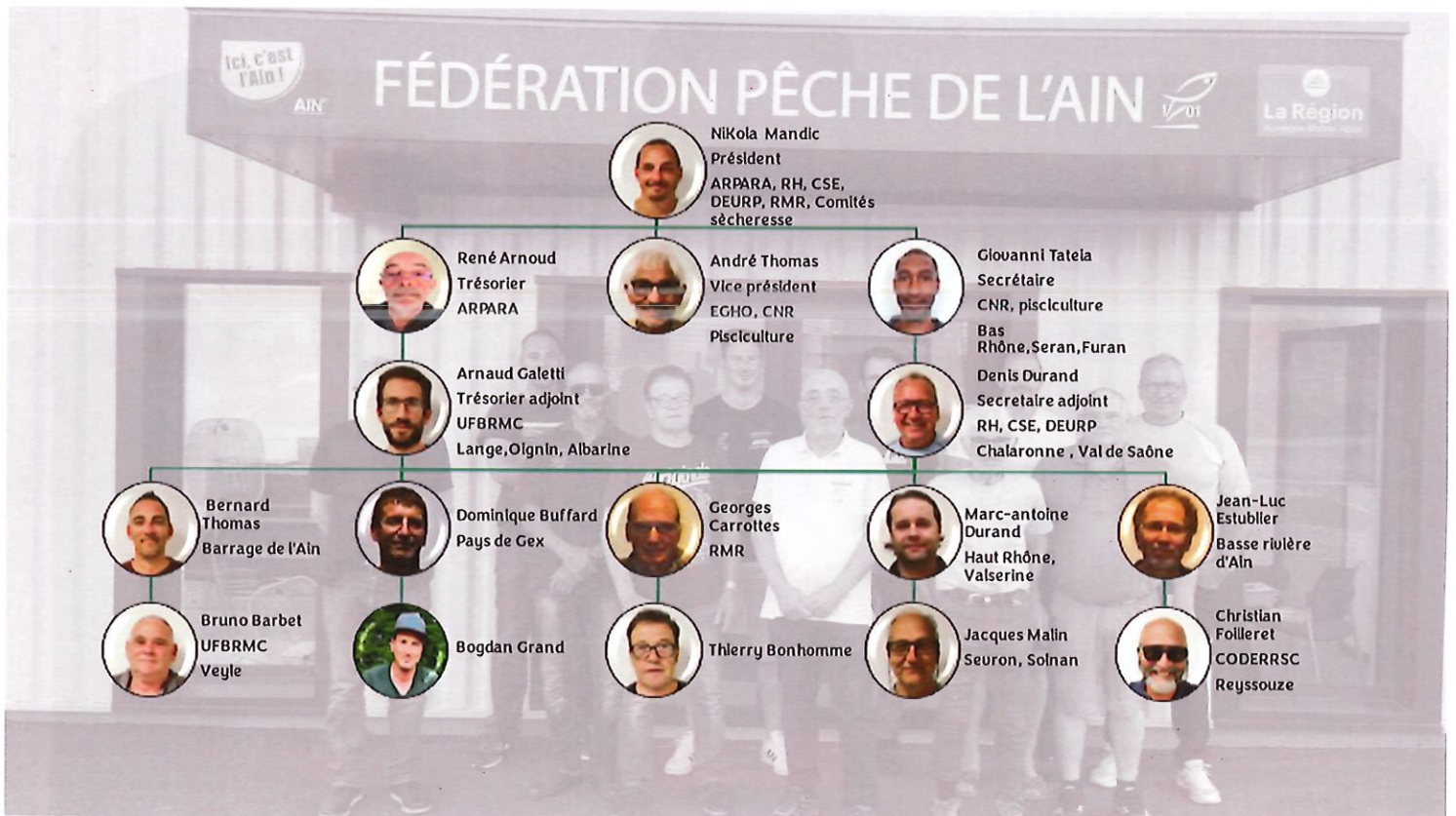
Chaque année est différente mais 2021 le fût plus qu'à l'accoutumée. La nouvelle équipe du Conseil d'Administration de la Fédération de pêche de l'Ain ici réunie vous souhaite à tous une belle saison de pêche et renouvelle ses remerciements à vous tous ici présents, pour votre contribution, directe ou indirecte, au loisir pêche et à la protection des milieux aquatiques.

### III. L'équipe des salariés

The infographic features a central background image of a waterfall. It is divided into several colored sections, each containing a circular portrait of a staff member with their name and role. At the bottom of each section is a label for the department (Pôle).

- Pôle Administratif** (Grey box):
  - Pierre BOMPARD** (Directeur)
  - Lorella GRENIER** (Responsable administratif et financier)
- Pôle Garderie** (Orange box):
  - Laurent JOLY** (Garde pêche)
  - BORGET Gérald** (Garde pêche)
- Pôle technique** (Blue box):
  - Léa FRATACCI** (Technicienne)
  - HERRODET Benjamin** (Technicien)
- Pôle développement et animation** (Yellow box):
  - TONDEUR Olivier** (Charge de développement)
  - LARDON Frédéric** (Animateur)
- Pôle Pisciculture** (Green box):
  - Mathis LIONNETON** (Responsable pisciculture)
  - Matéo LAZERRINI** (Adjoint du responsable)
  - George VAUTARET** (Pisciculteur)
  - Diego MOLANO** (Pisciculteur)

## II. Le conseil d'administration





## **IV. Rapport Moral et compte-rendu financier, René ARNOUX, Trésorier**

### **A. Mot du trésorier :**

Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue à cette AG de la Fédération de pêche de l'Ain.

Merci Monsieur le Président de me passer la parole pour que je puisse soumettre à l'examen et à l'approbation des membres de l'assemblée, mon rapport sur les finances de notre fédération.

Les comptes 2021, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui, ont préalablement été arrêtés et approuvés par le Conseil d'administration fédéral réuni le 18 février 2022.

Le montant cumulé des cotisations et de subventions ont facilement dépassé le seuil légal de 153 000 €, ce qui nous amène à présenter nos comptes dans la forme réglementaire, c'est-à-dire à les faire contrôler par un Commissaire aux comptes. Ils ont donc fait l'objet, dans le cadre de leur certification, d'un examen par Monsieur Pascal TONNARD commissaire aux comptes du cabinet Aindex. J'en profite pour les remercier au nom de tout le conseil d'administration. Leurs rapports vous seront exposés dans quelques instants.

Cette certification nous apporte une garantie supplémentaire de sincérité et de régularité des comptes, gage de transparence sur la situation financière et patrimoniale de notre fédération vis-à-vis, de nos partenaires économiques et institutionnels, ainsi que de nos pêcheurs.

Ces comptes regroupent l'ensemble des opérations comptables du siège fédéral et de la pisciculture de Chazey-Bons. Pour mieux identifier les dépenses et les recettes de ces deux secteurs, ces opérations ont fait l'objet d'une comptabilité séparée.

Vous avez été destinataires des différents documents financiers et budgétaires, courant du mois de Mai, que je vais ici essayer de synthétiser autant que faire se peut.

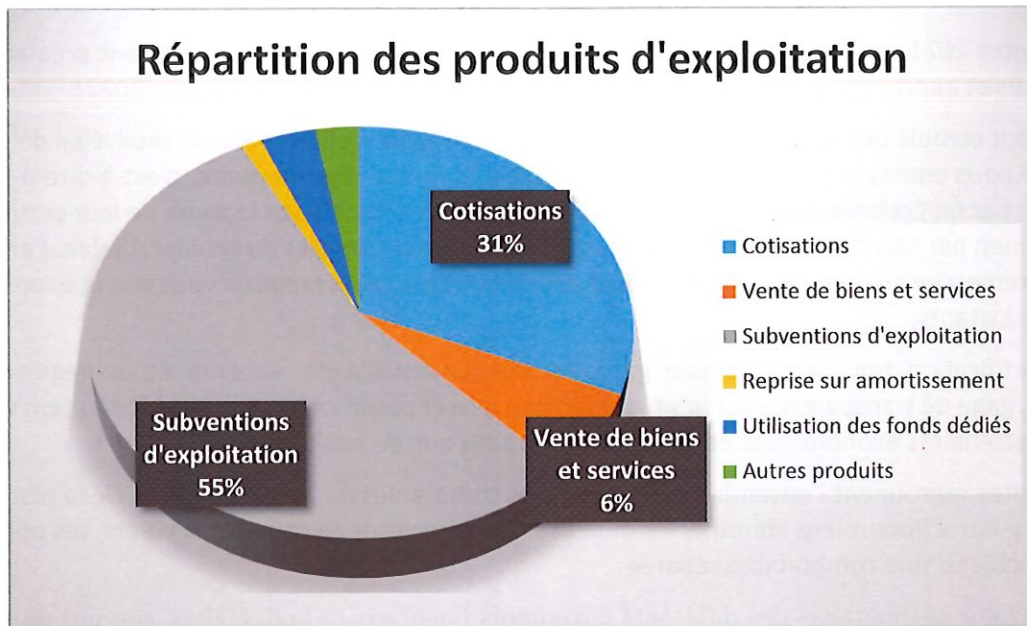
A la suite de cet exposé, le Président Nikola MANDIC soumettra à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion, à l'affectation du résultat, et à l'approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Mes commentaires porteront successivement sur les comptes de résultat du siège fédéral et de la pisciculture puis appréhendés de façon globale et enfin sur le bilan.

## B. Compte de résultat du siège fédéral.

### 1) Produits d'exploitation

Le diagramme circulaire présenté permet de bien visualiser les différentes sources de revenus de la fédération et leurs parts respectives. Toutes origines confondues le volume des produits d'exploitation enregistré au cours de l'exercice 2021 représente (995 642 €). Ces produits d'exploitation ont baissé de (45 189 €) par rapport à 2020 soit (4.53 %).



L'activité 2021 de la Fédération a présenté, en matière de produits d'exploitation, les évolutions suivantes :

#### a) Concernant les subventions d'exploitation :

- Recul des subventions d'exploitation (-114 221 €) soit -17.87 %) par rapport à 2020. Notre activité opérationnelle reste soutenue par les subventions des bailleurs institutionnels qui ont représenté en 2021 (525 072 €) soit (52.74 %) du total de nos produits d'exploitation. À ce titre, je rappelle que les subventions sont constatées dans les produits pour le montant total octroyé et neutralisées en charge pour la part non consommée à la clôture à la ligne report en fonds dédiés
- Ci-joint la répartition des subventions :

Nature	Année 2021	Année 2020
Subvention de la FNPF destinée à la pérennisation de 4 postes (gardien, animateur, technicien, agent administratif)	132 000	132 000
Autres subventions FNPF	18 773	32 931
Subvention alevinage	122 896	122 896
Subventions diverses	374 300	474 363
<b>Totaux</b>	<b>647 968</b>	<b>762 190</b>



\*Dont 122.896€ (Chazey-Bons)

b) Concernant la production vendue :

- Progression des prestations de service (**31 663 €** soit **+54 %**). Cette progression surtout des prestations des pêches électriques du pôle technique.
- Légère augmentation des prestations de services animateur guide (**6 844 €**) en 2021 contre (**5 416 €**) en 2020. Toutefois, nous noterons que le montant est en diminution depuis 2017 (**15758 €**) de moitié.

c) Concernant la vente des cartes de pêche :

- Légère augmentation d'un point de vue strictement comptable, le volume de la vente des cartes de pêche est donc en légère augmentation. Il passe de (**366 526 €**) en 2020 à (**372 633€**) en 2021. Il a constitué en 2021 (**37.42 %**) de nos ressources contre (**52.73 %**) pour les subventions. Il a couvert (**74 %**) des seuls salaires et charges du personnel.

d) Concernant les autres produits :

- Augmentation des autres produits de la gestion courante de (**11 948.7 €**) soit (**161 %**). Ce compte enregistre les produits de gestion courante qui n'ont pu être imputés dans les subdivisions précédentes.

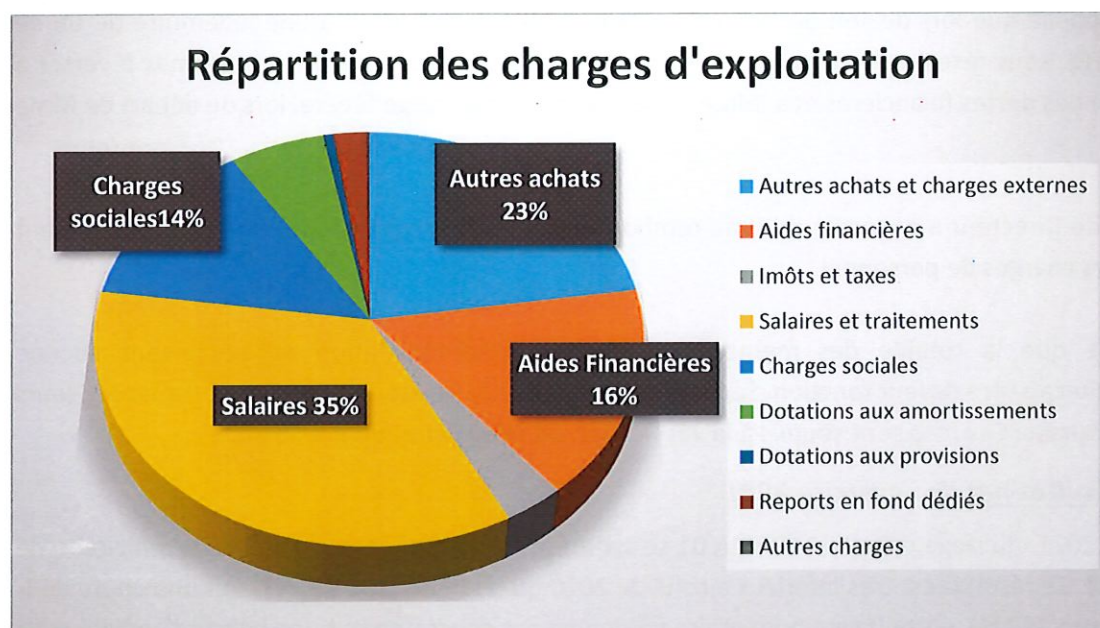
e) Evolution comptable des cartes de pêche

Les cotisations sont en augmentation sur l'exercice 2021 (**372 633 €**) par rapport à 2020 (**366 526 €** soit **1.7 %**).

Pour 2021, cette hausse essentiellement due aux cotisations fédérales majeures soit (**2,74 %**).

## 2) Charges d'exploitation

Le diagramme circulaire suivant nous montre comment se répartissent les charges d'exploitation 2021. Les charges engagées au titre de 2021 s'élèvent à (**1 082 518 €**) contre (**1 031 954 €**) en 2020. Soit une augmentation de (**50 564 €** ou **4.9 %**). Sept types de charges concentrent les dépenses de la fédération.



*a) Les charges de personnel (504 672 €)*

- Salaires et charges restent le premier poste de dépenses de notre comptabilité. Ce poste représente (54 %) des charges d'exploitation. Il s'agit pour (366 496 €) des rémunérations des employés du siège fédéral et pour (138 176 €) des charges de sécurité sociale et de prévoyance.

*b) Autres charges externes*

- Cela représente (229 060 € soit 24.65 %) de nos charges d'exploitation. Elles sont stables et maîtrisées par rapport à 2020 avec une augmentation de (2.16%).

*c) Aides financières*

- Elles représentent les subventions accordées aux AAPPMA pour un montant de (216 746 € soit 23.32 %).

*d) Impôts taxes et versements assimilés.*

- Le poste représente (36 815 € soit 3.96 %) de nos charges d'exploitation.

*e) Autres charges.*

- Le poste représente (1 926 € soit 0.21 %) de nos charges d'exploitation. Il a diminué de (1 454 € soit -43 %) par rapport à 2020.

**3) Evolution des charges de personnel**

Le total des charges de personnel 2020 (310 125 €) et 2021 (366 496 € soit + 18 %) a augmenté.

Cette augmentation est essentiellement liée à la pyramide des âges du personnel du siège fédéral. De plus, l'emploi d'un salarié technique supplémentaire a entraîné une augmentation du montant total.

Je vous rappelle que lors de son départ à la retraite, tout salarié a droit à une indemnité de fin de carrière (IFC), sous réserve de remplir certaines conditions. L'importance de ces sommes à verser a occasionné des pertes financières et a influé sur le résultat net du siège fédéral lors du départ de Mme GELOT.

Le départ du Directeur a ouvert le droit au remboursement des congés payés non soldés, influent aussi sur les charges de personnel.

Je rappelle que la totalité des membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Seuls les frais de mission (repas, hébergement, transport) leurs sont remboursés. Ces frais sont soumis à la vérification du trésorier et du président.

**4) Résultat net de l'exercice 2021**

La gestion 2021, du siège de la FDAAPPMA 01 se synthétise cette année par un résultat déficitaire de (- 23 175 €). Ce résultat est très inférieur à celui de 2020 qui était de (190 925 €), soit une chute de (- 214 099 € soit 112 %). Cette baisse budgétaire ne signifie pas concrètement une baisse d'activité mais



provient des événements que j'ai évoqué il y a quelques instants et qui ont impacté la situation financière de la FDAAPPMA 01 en 2021. Ce résultat met en évidence la difficulté d'établir un budget prévisionnel précis lorsque le contexte est incertain. Nous pouvons encore faire référence aux départs à la retraite et au départ de deux personnes présentant une ancienneté importante. De plus, la vente de l'ancien siège de la Fédération avait fortement impacté à la hausse le résultat de 2020, la comparaison du résultat des deux exercices n'est donc pas pertinente.

### **5) Trésorerie**

Au cours de l'exercice 2021, le siège de la FDAAPPMA 01 n'a pas connu de problème de trésorerie, les apports ayant régulièrement précédés les dépenses à effectuer. Notre trésorerie disponible au 31/12/2021 présente un montant au bilan (**557 795 €**) contre (**636 736 €**) en 2020.

Au 31/12/2021 notre trésorerie disponible est la suivante :

Comptes chèques postaux et CA	228 814,89 €
LBP C/C 0306007P	18 391,33 €
LBP C/C 0123072X	126 122,24 €
SG COMPTE SUR LIVRET -NANTIS	150 307,66 €
Société Générale	31 809,76 €
CRCA	1 442,90 €
Banque intérêts courus à recevoir	150,36 €
Livret A association	17,46 €
Caisse siège social	528,41 €
<b>TOTAL DISPONIBILITE</b>	<b>557 585,01 €</b>

### **6) Conclusion compte de résultat exercice 2021 (siège fédéral).**

Nous sommes satisfaits de cet exercice. Les finances du siège de notre fédération sont tout à fait saines et solides. Il demeure toutefois absolument nécessaire de veiller à conserver et à accroître notre autonomie financière, vis-à-vis des subventions publiques et privées. L'analyse des résultats d'exploitation de ces dernières années confirme que ceux-ci sont étroitement liés à la stabilité de nos subventions, ainsi qu'à la pérennité de nos ressources propres (cotisations). Il faut également poursuivre nos efforts en direction des jeunes pêcheurs et développer et renforcer le soutien apporté à nos différentes AAPPMA.

Le fort turn-over au niveau salarial ainsi que le départ de salariés ont généré un résultat négatif sans pour autant compromettre l'équilibre de la structure.

En conclusion, la parfaite santé financière de notre Association permet d'engager sans difficulté des actions conformes à son objet, à ses statuts, dans le souci constant de répondre aux besoins des pêcheurs.

## **C. Compte de résultat de la pisciculture fédérale.**

### **1) Résultat net de fonctionnement**

L'exercice 2021 a été marqué par une forte progression de nos charges de fonctionnement et une légère augmentation de nos produits de fonctionnement. Le montant des charges de fonctionnement est de (**249 729 €**) contre (**239 791 €**) en 2020. Dans le même temps, les produits toutes origines

confondues (194 783 €) ont connu une augmentation de (24 687 € soit 14.51 %). Après imputation du résultat financier, des produits et charges exceptionnelles, nous clôturons l'exercice 2021 avec un déficit de (-54 946 €). Ce résultat déficitaire fait suite à un exercice 2020 déficitaire de (-69 695 €).

### **2) Produits d'exploitation**

Toutes origines confondues le volume des produits d'exploitation enregistré au cours de cet exercice 2021 (192 253 €) représente (98,7 %) des produits de fonctionnement de la fédération. Ils augmentent de (27 538 €) par rapport à 2020 soit (16.72 %).

### **3) Charges d'exploitation**

Globalement, les charges ressortent à (249 233 €). Elles ont subi une augmentation à hauteur de (10 245 € soit 4.29 %) par rapport à l'exercice comptable 2020.

### **4) Conclusion compte de résultat exercice 2021 (pisciculture).**

Le maintien d'un équilibre budgétaire, dans les années à venir, passe par une augmentation conséquente du volume global d'activités tout en tenant compte de la situation particulièrement délicate de la remise en état et en conformité de la pisciculture (outil de travail).

Le coût de revient des poissons vendus au sein du contrat CNR reste à perte pour l'exploitation.

L'évaluation des investissements nécessaires ainsi que le renouvellement de la convention CNR à horizon 2023 permettra d'envisager un arbitrage politique en toute connaissance de cause concernant l'avenir de la structure.

## **D. Bilan exercice 2021**

A la fin de l'exercice de l'année qui vient de s'écouler, notre fédération présente, en valeur nette un résultat déficitaire de (- 78 120.4 €).

Le bilan se présente sous forme d'un tableau en deux parties, « l'actif » et le « passif », qui doivent nécessairement être égales.

Le total du bilan s'élève donc à la fin 2021 à (2 582 438 €) et l'analyse des principaux postes est la suivante :

### **1) En ce qui concerne l'actif :**

Je rappelle que l'actif correspond à notre patrimoine au 31 décembre 2021. Il s'élève à (2 582 438 €) contre (2 838 111 €) à la fin de l'exercice précédent.

L'essentiel de l'actif correspond :

- Aux immobilisations. Elles représentent (1 104 134.94 €).
- Aux autres créances. Elles représentent (824 829€) et sont principalement composées par des subventions à encaisser pour (781 119€)
- A la trésorerie pour (557 795€)



## 2) En ce qui concerne le passif :

Je rappelle que le passif (2 582 438.19 €) correspond aux ressources dont dispose la fédération au 31 décembre 2021 contre (2 838 110.71 €) à la fin de l'exercice précédent, soit une diminution de (255 672.52 €). L'essentiel du passif correspond :

- Des fonds propres pour (913 561 €) auquel s'ajoute des fonds dédiés pour (227 655€)
- Des dettes financières pour (802 567€)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020	PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
	K€	K€		K€	K€
Immobilisations corporelles	1 101	1 113	Fonds propres	1 141	1 304
Immobilisations financières	3	3	Provisions	52	43
Stocks	69	55	Dettes établissements financiers	802	855
Clients	20	26	Fournisseurs	44	104
Autres créances	825	993	Dettes fiscales et sociales	169	161
Disponibilités	558	641	Autres dettes	368	371
Comptes de régularisation	7	7	Comptes de régularisation	5	0
Total	2 582	2 838	Total	2 582	2 838

## V. Budgets prévisionnels 2022 :

Les budgets que nous vous soumettons ont été établis sincèrement et en toute transparence au vu des informations disponibles et à notre disposition à ce jour et selon les projections établies par le Conseil d'administration. Ils seront, durant la totalité de l'exercice, comparés aux réalisations afin d'anticiper des éléments imprévus et pour intégrer ces derniers à l'équilibre financier de la structure.

Des éléments analytiques y sont intégrés afin d'aiguiller le Conseil d'administration dans ses futures prises de décisions.

### A. Le siège :

Charges	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022	Variation (€)	Variation (%)
Report fonds dédiés	28 422,00 €	500,00 €	- 27 922,00 €	-98%
Autres charges externes	229 060,00 €	260 000,00 €	30 940,00 €	14%
Aides financières	216 747,00 €	130 872,00 €	- 85 875,00 €	-40%
Impôts et taxes	36 815,00 €	37 000,00 €	185,00 €	1%
Charges de personnel	504 672,00 €	362 000,00 €	- 142 672,00 €	-28%
Dotations aux amortissements	64 875,00 €	55 000,00 €	- 9 875,00 €	-15%
Autres charges	1 926,00 €	3 000,00 €	1 074,00 €	56%
Total des charges d'exploitation	1 082 517,00 €	848 372,00 €	- 234 145,00 €	-22%
Total des charges financières	7 418,00 €	8 000,00 €	582,00 €	8%
Total des charges exceptionnelles	156,00 €	200,00 €	44,00 €	28%
<b>Total des charges</b>	<b>1 090 091,00 €</b>	<b>856 572,00 €</b>	<b>- 233 519,00 €</b>	<b>-21%</b>
Produits	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022	Variation (€)	Variation (%)
Prestations	31 663,00 €	25 000,00 €	- 6 663,00 €	-21%
Subventions	525 072,00 €	433 500,00 €	- 91 572,00 €	-17%
Cotisations	372 634,00 €	372 000,00 €	- 634,00 €	0%
Autres produits	66 274,00 €	23 922,00 €	- 42 352,00 €	-64%
Total des produits d'exploitation	995 643,00 €	854 422,00 €	- 141 221,00 €	-14%
Total des produits financiers	151,00 €	150,00 €	- 1,00 €	-1%
Total des produits exceptionnels	71 124,00 €	2 000,00 €	- 69 124,00 €	-97%
<b>Total des produits</b>	<b>1 066 918,00 €</b>	<b>856 572,00 €</b>	<b>- 210 346,00 €</b>	<b>-20%</b>
<b>Resultat</b>	<b>- 23 173,00 €</b>	<b>- €</b>		

Le siège de la FDAAPPMA 01 est équilibré à 856 572 € en produits et en charges.

#### 1) Les Produits :

- Les produits sont en baisse de 210 346 € par rapport à l'exercice 2021.

La diminution des produits peut s'expliquer au travers plusieurs phénomènes :

##### a) Les prestations :

Le montant prévisionnel des prestations est prévu en diminution (-6 663 €). En effet, ce poste est notamment alimenté par les prestations de pêches électriques. Le départ de Mme BONIN impacte directement la possibilité des équipes techniques à démarcher puis à accomplir ces dites prestations. Nous pouvons noter que ce poste est en capacité de dégager une importante plus-value financière mais aussi technique. De plus, le retard accumulé sur les projets antérieurs est aujourd'hui une priorité à rattraper et impacte directement la possibilité de développer ces pêches électriques de service. Au vu de la manne que le poste représente, le Conseil d'administration devra se positionner sur le développement de ces prestations. In fine, le barème des coûts de ces prestations fait actuellement l'objet d'un travail de revalorisation par l'ensemble du personnel technique et de la garderie. Le



résultat de ce travail sera présenté au Conseil d'administration et devrait permettre d'optimiser les conditions financières, techniques et de sécurité desdites prestations. Toutefois, sa mise en application ne permettra de dégager une différence significative avant l'exercice 2023.

Le poste est aussi alimenté par le produit des prestations "animations" pourvues par les chargés de développement. L'absence en cours et à venir de ces agents impacte directement les recettes avec moins de prestations prévues. Nous pouvons aussi souligner le barème de prix appliqué aux prestations plutôt peu cher à raison de 60 € par demi-journée. Ce taux n'a pas été réactualisé depuis plusieurs années. Au vu de l'inflation que nous connaissons actuellement, il semblerait judicieux de réviser ces prix afin de mieux coller aux dépenses réelles pour bénéficier d'un coût de revient plus optimisé. A l'instar de ce qu'ont pu réaliser les équipes techniques, nous laisserons le choix au CA de remettre en cause ce tarif d'intervention ou non.

*b) Les subventions :*

Le montant prévisionnel des subventions est prévu en diminution (-91 572 €). Cette baisse, bien que conséquente, relate simplement d'une remise de l'activité de la Fédération au niveau de ces besoins de fonctionnement sans projets ambitieux supplémentaires. Un montant quasi-identique était déjà présent il y a plusieurs années.

Durant les précédents exercices, le montant global de subventions était "gonflé" par la présence de projets "phares" et importants comme la mise à l'eau de Chambod, Cize, etc. Même si une plus-value est toujours dégagée de ce type de projet (notamment dû aux temps de travail du personnel alloué subventionné), d'importantes charges d'investissement y étaient opposées. Cette année, en l'absence de ce type de projets, le montant prévu de subventions est bien inférieur mais les charges également comme nous le verrons plus avant (Cf. Aides financières).

Ensuite, l'accord cadre Agence de l'eau n'a pu être renouvelé en 2022 pour un manque à gagner d'environ 70 000 €. C'est notamment dû à la surcharge de travail déjà antérieure qui vient s'ajouter au départ de Mme BONIN. De plus, un certain nombre de projets "phares" furent déposés sans que les salariés ne soient en capacités de les réaliser. De ce fait, les montants de subventions inscrits dans les budgets prévisionnels antérieurs mais le travail n'est pas achevé. In fine, les salariés travaillent actuellement sur des projets encaissés et inscrits dans les exercices antérieurs sans produire d'activité dans le futur. En ce sens, les projets encaissés mais non entamés produiront dans le futur de faibles entrées de subventions en face de lourdes charges d'investissements (décuplés par l'augmentation des prix advenus jusqu'alors). A titre d'exemple, l'effacement des seuils du pays de Gex, qui doivent être achevés en 2023, produiront sur cet exercice une charge d'investissement à minima de 180 000 € pour un solde de subvention de 80 000 € (Agence de l'eau) et 20 000 € (FNPF) et donc une perte sèche de 80 000 €. En effet, le premier acompte de 80 000 € (Agence de l'eau) est déjà encaissé et consommé. Nous souhaitons attirer l'attention du CA sur la possibilité de l'augmentation du coût de cette opération en particulier au vu de l'inflation intervenue entre le dépôt du dossier de subvention (2019) et aujourd'hui. Il se peut que les investissements à réaliser soient plus importants qu'initialement prévus suite à la hausse des prix. Le corollaire est qu'il se peut que la Fédération de pêche gagne à se désengager de cette opération, ce qui en l'état, ne reviendrait qu'à simplement rembourser le premier acompte.

Enfin, la diminution de l'activité due au manque de personnel ne permet pas d'envisager un projet "phare" en 2022. De fait, la CPO 2022 de la région s'en trouve, entre autres, sous exploitée.

*c) Les cotisations :*

Les cotisations devraient être stables voire en légère augmentation suite aux levées des restrictions sanitaire pour 2022.

*d) Autres produits :*

Un report de fond dédié de 28 000 € avait été réalisé fin 2021 devant l'incertitude de toucher d'anciennes subventions FNPF. Après avoir clarifié la situation avec cette dernière, nous pouvons espérer toucher une grande partie des subventions restant à percevoir durant cette année, soit 23 422 € environ. La diminution des produits exceptionnels prévus est en rapport avec le moindre encaissement de reports en fonds dédiés (subventions) restant à toucher et soldés.

## **2) Les Charges :**

- Les charges sont en baisse de 233 519 € par rapport à l'exercice 2021.

### **a) Reports en fonds dédiés :**

Les reports en fond dédiés ne devraient pas être important du fait que peu de demande de subventions n'ont été déposées actuellement et rien ne restera à percevoir.

### **b) Les charges externes :**

Nous comptons sur une stabilité des charges externes pour l'année 2022 avec l'application d'un coefficient d'inflation fixée par le ministère de l'économie pour le premier trimestre de l'année 2022.

### **c) Les aides financières :**

Les aides financières sont en forte diminution toujours due à l'absence de projet "phare" où la Fédération vient en aide aux AAPPMA en tant que porteuse de projet. A cette baisse de charge est assimilé une baisse des subventions d'investissement associé systématiquement et donc de la perte de la plus-value des subventions sur le temps de travail du personnel (Cf. Subvention). Toutefois, nous tenions à provisionner un montant pour pouvoir prévoir une aide de dernière minute si le besoin s'en faisait sentir.

### **d) Les impôts et les taxes :**

Les impôts et les taxes devraient être stables pour 2022.

### **e) Charges de personnel :**

Les charges de personnel sont en nette diminution pour l'année 2022.

Plusieurs raisons expliquent ce résultat potentiellement source de risque pour la structure.

Tout d'abord, le départ de Mme. BONIN enlève un salaire à temps plein pour le pôle technique. Nous attirons l'attention du CA sur ce point précis. En l'état actuel des choses, le pôle technique se retrouve avec une charge de travail démesurée sur 2022 pour solder les dossiers antérieurs, pour vaquer à leurs obligations statutaires mais aussi pour travailler sur les projets pour lesquels la Fédération s'est engagée (Cf. Compte rendu CA 18/02/2022). De plus, cette situation de sous-effectif ne permet pas de se projeter vers de nouvelles actions d'ambitions pour 2023 et pour relancer efficacement l'accord cadre agence de l'eau (qui pour le rappel est très important pour notre équilibre financier). Pour combler temporairement ce manque, nous pouvons notifier la décision du CA du recrutement d'un stagiaire sur une période de 4 mois. In fine, même si ce départ représente une économie brute à court terme, elle peut mettre en péril la stabilité de la structure à long terme en l'absence d'une dynamique d'activité importante et source de revenus.

Ensuite, la fusion du poste d'adjointe de direction et de comptable a permis de générer une économie notoire à l'instar du renouvellement du poste de directeur. Toutefois, ces économies sont contrebalancées par la nécessité de délocaliser la saisie de la comptabilité à l'entreprise Inkipio ainsi que d'un besoin de formation à court et moyen terme. Globalement, cette fusion de poste nous permet en 2022 d'économiser une somme de temps et d'argent conséquente sur le poste responsable administratif et financier.

Il faut souligner que cette diminution des coûts de la masse salariale est décuplée en raison des sommes engagées dans le départ à la retraite de Mme GELOT (Cf. Compte rendu CA 18-02-2022).



Enfin, nous noterons l'intégration du stagiaire ainsi que les premiers salaires (4 mois) du remplaçant de Mme. BONIN dans la masse salariale 2022 pour noter malgré cela de l'économie substantielle réalisée.

*f) Dotation aux amortissements :*

Les dotations, du siège de la FDAAPPMA pour le principal, sont stables.

*g) Autres charges :*

Un montant de 3000 euros plus confortable est saisi pour faire face à une difficulté imprévue.

*h) Charges exceptionnelles :*

Les charges exceptionnelles ne devraient pas évoluer.

**3) Conclusion Siège :**

Pour le siège, l'année 2022 s'annonce être une année de transfert entre le restant à solder et la remise en place d'une dynamique de production en 2023. Toutefois, les subventions encaissées vont générer d'importantes dépenses en 2023 ce qui impactera fortement le résultat de cette année. De plus, la relance de l'activité en 2023 ne sera pas une fin en soi et les premières retombées de celle-ci ne se feront sentir que lors des encaissements des nouvelles subventions en 2024.

Faire émerger des projets est positif pour l'activité et la rentabilité de la structure, encore faut-il avoir la main d'œuvre nécessaire pour ne pas les reporter dans le temps et mettre la stabilité de la structure en défaut. Un suivi plus précis du temps de travail réalisé sur chaque action sera la clef de voûte de l'anticipation de la charge de travail et des retombées financières desdites actions.

L'optimisation de certains pôles laisse entrevoir de forts potentiels de progression en termes de rentabilité.

In fine, 2022 s'annonce être une année charnière pour remettre en place un rythme de production rigoureux et relancer l'activité. Toutefois, les difficultés de remplacement et d'absences risquent de se répercuter à moyen et long terme si aucune décision n'est prise entre temps. Le prévisionnel 2022 est équilibré mais cache encore les séquelles des années précédentes qui viendront encore impacter fortement l'exercice 2023.

## B. La pisciculture :

La pisciculture de la FDAAPPMA 01 est équilibré à 190 396 € en produits et à 232 589 € en charges.

Charges	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022	Variation (€)	Variation (%)
Autres charges externes	73 012,00 €	75 000,00 €	1 988,00 €	3%
Impôts et taxes	8 034,00 €	8 000,00 €	- 34,00 €	0%
Charges de personnel	141 840,00 €	123 089,00 €	- 18 751,00 €	-13%
Dotation aux amortissements	25 954,00 €	25 000,00 €	- 954,00 €	-4%
Autres charges	393,00 €	1 000,00 €	607,00 €	154%
Total des charges d'exploitation	249 233,00 €	232 089,00 €	- 17 144,00 €	-7%
Total des charges financières	496,00 €	500,00 €	4,00 €	1%
Total des charges exceptionnelles	- €	- €	- €	#DIV/0!
<b>Total des charges</b>	<b>249 729,00 €</b>	<b>232 589,00 €</b>	<b>- 17 140,00 €</b>	<b>-7%</b>
Produits	Réalisé 2021	Prévisionnel 2022	Variation (€)	Variation (%)
Biens et services	44 506,00 €	45 000,00 €	494,00 €	1%
Subventions	122 896,00 €	122 896,00 €	- €	0%
Reprise et provision	10 885,00 €	10 000,00 €	- 885,00 €	-8%
Autres produits	13 967,00 €	10 000,00 €	- 3 967,00 €	-28%
Total des produits d'exploitation	192 254,00 €	187 896,00 €	- 4 358,00 €	-2%
Total des produits financiers	3,00 €	- €	- 3,00 €	-100%
Total des produits exceptionnels	2 526,00 €	2 500,00 €	- 26,00 €	-1%
<b>Total des produits</b>	<b>194 783,00 €</b>	<b>190 396,00 €</b>	<b>- 4 387,00 €</b>	<b>-2%</b>
<b>Resultat</b>	<b>- 54 946,00 €</b>	<b>- 42 193,00 €</b>	<b>12 753,00 €</b>	<b>-23%</b>

### 1) Les Produits :

- Les produits sont en baisse de 4 387 € par rapport à l'exercice 2021.

#### a) Les biens et services :

Les biens et services seront stables pour 2022. Ils représentent la part du bénéfice des ventes et services conclus en dehors de la convention CNR.

En ce sens, l'apport de la CNR étant toujours identique par ailleurs, il s'agit du seul levier actuel pour augmenter du chiffre d'affaires de la pisciculture. Différentes voies de développement de vente en dehors du cadre CNR sont possibles (privés, AAPPMA, etc.) et devront être optimisées.

#### b) Les subventions :

Les subventions CNR sont identiques pour 2022. Nous pouvons noter que la convention CNR sera l'objet d'une révision courant 2022 pour 2023.

#### c) Reprise et provision :

Les reprises et provisions seront stables.

#### d) Autres produits :

Le déstockage devrait être équivalent à l'année 2021.

### 2) Les Charges :

- Les charges sont en baisse de 17 140 € par rapport à l'exercice 2021.

#### a) Les charges externes :

Nous comptons sur une stabilité des charges externes pour l'année 2022 avec l'application d'un coefficient d'inflation fixée par le ministère de l'économie pour le premier trimestre de l'année 2022.



*b) Les impôts et les taxes :*

Les impôts et les taxes devraient être stables pour 2022.

*c) Charges de personnel :*

Les charges de personnel sont en diminution pour l'année 2022 de 18 751 €. Cette diminution entre en majeure partie dans la diminution des charges par rapport à 2021 du fait de l'absence de M. LIONNETON, responsable de la pisciculture et de son remplacement par M. MOLANO. L'absence d'un responsable de pisciculture peut être préjudiciable pour l'organisation de la pisciculture. Nous noterons toutefois l'important volontarisme et implication de M. LAZERINI dans ce rôle hérité par défaut.

*d) Dotation aux amortissements :*

Les dotations de la pisciculture sont stables.

*e) Autres charges :*

Un montant de 1 000 euros plus confortable est saisi pour faire face à une difficulté imprévue.

**3) Conclusion Pisciculture :**

Le résultat prévisionnel est déficitaire de 42 193 €. Ce déficit, maintenant chronique, est l'héritage d'un outil de production désuet et arrivant à ses limites.

De plus, le coût de rachat des poissons ne permet pas à la pisciculture de dégager des recettes suffisantes pour obtenir un prix de revient positif. Cette problématique sera traitée au cours de l'année 2022 avec la renégociation de la convention avec la CNR.

Ce résultat négatif sera préjudiciable au siège la fédération de pêche qui lui-même traverse une période transitoire délicate. De plus, la capacité à investir dans l'outil de production reste limité par les moyens de la structure en général et de par le remboursement encore effectif du siège social. Un investissement conséquent reste envisageable malgré le risque. En ce sens, l'ensemble de nos partenaires financier n'ont pas été démarchés. Nonobstant les investissements, le CA devra se positionner quant au rôle de la pisciculture pour pouvoir envisager un plan de modernisation ad hoc à sa volonté politique.

Pour terminer, nous pouvons noter un fort engagement des salariés de la pisciculture et une volonté de tous les jours pour améliorer le résultat de l'exploitation.

La convention CNR devra être révisées d'ici fin 2023.

**C. Commissaire aux comptes, Monsieur Pascal TONNARD, Aindex.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectués l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de l'exercice.

**D. Arrêt des comptes 2021, budget 2022**

**1) Approbation des comptes clos au 31 décembre 2021 et compte rendu du Trésorier**

VOTE : contre : 0 abstention : 0

*Le bilan financier de l'exercice 2021 et le compte-rendu du Trésorier, sont approuvés à la majorité.*

**2) Approbation du compte-rendu du vérificateur aux comptes**

VOTE : contre : 0 abstention : 0

*Le compte-rendu du vérificateur aux comptes est approuvé à la majorité.*

**3) Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes, Pascal TONNARD**

VOTE : contre : 0 abstention : 0

*Le compte-rendu spécial du commissaire aux comptes est approuvé à la majorité.*

**E. 2<sup>ème</sup> résolution : vote de l'affectation du résultat en report à nouveau**

Le Président, Nikola MANDIC, soumet au vote l'affectation du résultat de l'exercice 2021 dans le poste de report à nouveau.

VOTE : contre : 0, abstention : 0

*L'affectation du résultat de l'exercice 2021 dans le poste report à nouveau est approuvé à la majorité.*

**F. 3<sup>ème</sup> résolution : vote du budget prévisionnel 2022**

Le Président, Nikola MANDIC, soumet au vote le budget prévisionnel 2022.

VOTE : contre : 0, abstention : 0

*Le budget 2022 est adopté à la majorité.*

**G. 4<sup>ème</sup> résolution : Nomination des vérificateurs aux comptes pour l'année 2021.**

Jacques MOUGEOT et DUTRIEZ Claude sont candidats pour l'année 2022. Les vérificateurs aux comptes devant être deux selon les statuts nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître votre candidature.

*La nomination de Monsieur MOUGEOT et de Monsieur DUTRIEZ aux postes de chargé de mission « Vérificateurs aux comptes » pour l'année 2022 est approuvée.*



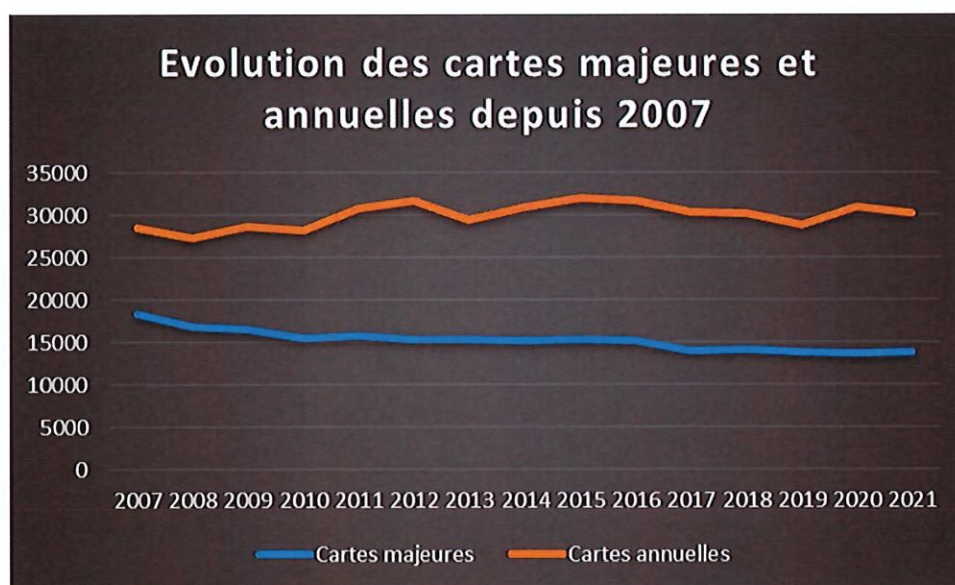
## VI. RAPPORT D'ACTIVITE

### A. CARTES DE PECHE

#### 1) Bilan des cartes de pêche 2021

En 2021 le nombre de cartes de pêche vendues dans notre département, tous types de cartes confondus, a diminué de 826 cartes soit 2.67 %. Soit un total de 30 096 cartes vendues en 2021, dont 13 876 cartes majeures.

- Carte personne majeure : 13 876
- Carte découverte femme : 934
- Carte personne mineure : 2 253
- Carte découverte moins de 12 ans : 3 303
- Carte hebdomadaire : 906
- Carte journalière : 8 757



Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cartes majeures	18446	16927	16596	15525	15862	15313	15318	15252	15286	15186	14071	14177	13774	13726	13876
Cartes annuelles	28580	27385	28691	28197	30864	31692	29394	30977	31957	31661	30306	30273	28903	30963	30137

#### 2) Vente par Internet 2021

Nous conseillons aux AAPPMA de vider régulièrement leurs paniers afin d'encaisser régulièrement les sommes qui leur reviennent.

Merci de sensibiliser vos dépositaires à l'importance de renseigner, dès que possible, les adresse mail des pêcheurs. Ceci vous permettra de communiquer avec vos adhérents par l'intermédiaire des FLASH INFO. RECIPROCITE.

### **3) VERSEMENTS AUX AAPPMA RECIPROCITAIRES**

Les consignes de fin d'année seront désormais envoyées à la Fédération en même temps que le rapport de comptabilité qui doit être reçu au **plus tard le 31 mars**.

La commission de réciprocité se servira de ce rapport de comptabilité pour réaliser un contrôle annuel aléatoire de 25% des AAPPMA.

Si des anomalies sont constatées, des informations seront demandées. Les éventuelles corrections seront effectuées l'année suivante.

Cette simplification permettra d'effectuer les virements aux AAPPMA dans de meilleurs délais.

En 2021, la somme totale reversée aux AAPPMA est de 100.000 €.

### **4) PREVISIONS 2022**

Une rencontre est prévu à la suite des élections de l'EHGO pour discuter des modalités de calcul tarifaire ainsi que de la politique réciprocaire du département pour fin Mai-Début Juin.

## **B. POLE TECHNIQUE**

### **5) Organisation et missions**

Le Pôle Technique est composé de 4 salariés :

- Benjamin HERODET : Responsable Technique Ouest
- Léa FRATACCI : Technicienne Rivières
- Marlène BONIN : Technicienne Rivière
- Quentin COLIN : Chargé de mission

Il est à noter que le Directeur effectue en propre certaines missions

Les missions principales du pôle technique sont les suivantes :

- Etudes et suivi des Milieux Aquatiques
- Appui technique aux AAPPMA
- Relation avec les partenaires Techniques
- Rédaction d'avis auprès des services de l'état
- Prestation pêche électrique de sauvetage avant travaux
- Pêche de sauvetage sécheresse



### **6) Réalisations 2021**

Au cours de l'année 2021, différentes actions ont été menées par le Pôle technique



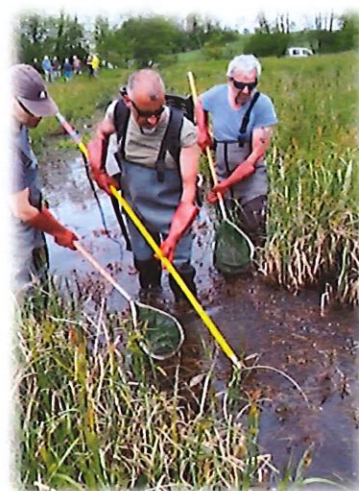
#### f) Etude et suivi des Milieux

- Etude Génétique et scalimétrique des salmonidés de l'Ain
- Suivi piscicole de la Veyle
- Suivi de la reproduction du brochet
- Suivi du No-kill de la Valserine à Lélex
- Préparation du Plan Départemental de Protection et de Gestion des milieux aquatiques
- Inventaires et suivi piscicoles ponctuels (Reyssouze, Calonne, Albarine, Semine)
- Suivi d populations d'Ecrevisses à Pieds Blancs et translocation
- Cellule d'alerte de la Rivière d'Ain
- Comité de Pilotage et comité technique de la Rivière d'Ain
- On ne parle pas du PDPG ?



#### 7) Suivi de Travaux

- Suivi des Opérations de Vidange du barrage de Verbois
- Lutte contre la Jussie à Curciat
- Préparation étude passe à poisson pisciculture de Chazey
- Chantiers continuité et restauration des partenaires : Séran, Lange, Furans, Morbier



#### g) Collaboration et Expertise auprès des partenaires

- Collaboration avec les syndicats de rivière : Chalaronne, Formans, Reyssouze, Saône, Veyle, Séran-Furans, Haut-Rhône, Pays-de-Gex, Valserine, Ain et affluents...
- Liste régionale des espèces de poissons et écrevisses menacées

Suite au départ de M. COLIN et Mme BONIN, l'équipe technique est aujourd'hui constituée de 2 techniciens.

### C. POLE GARDERIE

#### 1) Organisation et missions

Le Pôle Garderie est composé de 2 gardes-pêche Fédéraux :

- **Gérald BORGET**
- **Laurent JOLY**

Les missions principales des gardes-pêche sont les suivantes :

- Police de la Pêche.
- Surveillance des milieux.
- Appui technique administratif et accompagnement des gardes pêche particuliers des AAPPMA.
- Contrôles des opérations d'alevinages et d'empoissonnement.
- Déclenchement et organisation des pêches de sauvetage.





- Participation aux opérations du service technique, pêche d'inventaire, pour cause de travaux et suivis divers.

## 2) Année 2021

### a) Procès-Verbaux pour infractions à la loi Pêche.

Environ 1750 pêcheurs ont été contrôlés et 27 avertissements donnés pour des infractions mineures.

Nature de l'infraction	NB de fois Relevée
Pêche sans adhérer à une AAPPMA.	7
Défaut de cotisation pour les Milieux Aquatiques.	7
Pêche sans l'autorisation du détenteur du droit de pêche.	7
Pêche durant les heures d'interdiction (de nuit).	10
Pêche au leurre durant la fermeture du Brochet.	1
Pêche sans surveillance à proximité de son matériel.	2
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>

### 3) Convention partenariat police pêche.

Notre fédération a signé deux conventions de partenariat avec des fédérations voisines, celles du Rhône et de Saône-et-Loire, dans le but de réaliser des surveillances et contrôles commun sur la rivière la Saône, notamment la nuit, sur les parties limitrophes à ces trois départements. En 2021, deux opérations ont été effectuées, une avec chaque département signataire.

### 4) Abaissement partiel du barrage de Verbois.

Durant cette opération qui s'est déroulée du 18 au 23 mai 2021 deux agents de notre fédération, un garde et une technicienne ont été désignés pour faire partie du comité de suivi environnemental mis en place par la CNR. Dans ce cadre, ceux-ci ont réalisé des suivis de terrain, des pêches électriques et ont participé aux réunions journalières du comité de pilotage.

## D. POLE ANIMATION - COMMUNICATION

### 1) Organisation et missions

Le Pôle Animation – Communication est composé 2 salariés :

- **Olivier TONDEUR** : Chargé de développement
- **Frédéric LARDON** : Agent de développement

Les principales missions sont

- Animations : Interventions avec les scolaires, Initiation à la Pêche, APN, etc.
- Communication : Gestion des supports de communication informatique (site Internet, Réseau sociaux, etc.), papier (Guides Annuelles, plaquettes informatives, etc.)
- Représentation de la Fédération lors d'évènements : Salons de Pêche, Animations, journées découverte, etc.

## 2) Année 2021

### a) Education à l'environnement

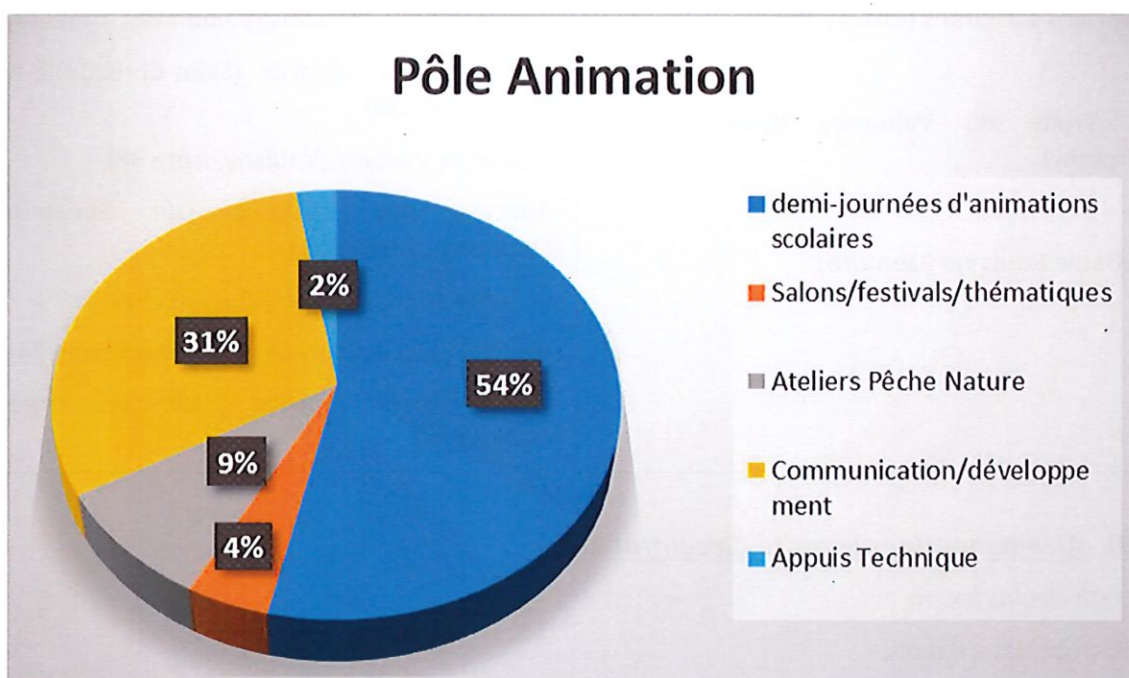
- Interventions dans les écoles du Département
- Intervention avec les centres de loisir
- Partenariat avec la maison de l'eau
- 4708 jeunes rencontrés



### b) APN (Ateliers Pêche Nature)

- Appui aux AAPPMA
- Mise en place de nouveaux APN
- 700 jeunes ont participé à un APN

### c) Quelques Chiffres



## E. Pisciculture de Chazey-Bons

La fédération de pêche exploite la pisciculture de Chazey-Bons depuis Janvier 1999. Cette pisciculture a pour vocation principale la production de juvéniles d'Ombres Communs et de Truite Fario pour satisfaire un contrat d'alevinage avec la CNR en mesure compensatoire des dérèglements biologiques induits des ouvrages hydroélectriques de Seyssel à Sault-Brenaz. Le surplus de ce contrat est affecté à la vente aux différentes associations de pêche.

Ce document a pour but de retracer les activités de la pisciculture de Chazey-Bons en 2021 ainsi qu'une prévision pour 2022.

### **1) Ventes 2021**

*La dénomination des stades de ventes diffère entre le contrat CNR et les autres clients.*

#### **a) Vente AAPPMA et autres associations :**

- 400 000 œufs œilletés
- 13 000 truitelles à 3 Mois
- 40 000 truitelles à 5 mois
- 17 000 truitelles à 9 mois
- 5 000 truitelles à 1an+
- 888 kg de truites « portions »

Pour l'ensemble des ventes clients, le montant s'élève à 40 333,00 €.

### **2) Secteurs de livraisons des différentes associations de pêche**

Département de l'Ain	Autres départements
-La Gaule Seysselane (Seyssel)	-La Gaule Annonéenne (Annonay, Ardèche 07)
-Riverains du Furans (Chazey-Bons)	-Les Amis de la Cèze (Bessèges, Gard 30)
-La Truite du Valromey (Champagne-en-Valromey)	-AAPPMA du Valbonnais (Valbonnais, Isère 38)
-La Gaule Romaine (Izernore)	-La Gaule Christolaise (Saint-Christophe-en-Oisans, Isère 38)
	-Mairie du Vaujany (Vaujany, Isère 38)
	-Amicale des pêcheurs de Simandres (Simandres, Rhône 69)
	-La Gaule Mauriennaise (Modane, Savoie 73)
	-AAPPMA du Faucigny (Ayse, Haute-Savoie 74)
	-FDAAPPMA du Vaucluse (L'Isle-sur-la-Sorgue, Vaucluse 84)

### **3) Alevinages dans le cadre du contrat CNR :**

- 335 000 alevins à 4cm
- 8 050 truitelles à 6 mois
- 6 030 truitelles à 1an+
- 4 140 kg de truites à 2an+
- 11 700 ombrets à 6 mois
- 745 ombres à 1an+



#### 4) Liste des cours d'eau alevinés, par seuil :

Au cours de l'année, de nombreux cours d'eau sont alevinés grâce au contrat avec la CNR. La nature du contrat comporte une somme allouée répartie par seuil en fonction de l'espèce ciblée et convertie en équivalent 6 mois.

##### a) Pour la Truite Fario :

- Seuil de Seyssel (25 000 équivalents 6 mois)
- Seuil de Chautagne (22 200 équivalents 6 mois)
- Seuil de Belley (44 000 équivalents 6 mois)
- Seuil de Brenier-Cordon (44 000 équivalents 6 mois)
- Seuil de Sault-Brenaz (25 000 équivalents 6 mois)



##### b) Pour l'Ombre Commun :

- Seuil de Chautagne (22 000 équivalents 6 mois)
- Seuil de Belley (45 000 équivalents 6 mois)
- Seuil de Brenier-Cordon (45 000 équivalents 6 mois)

Ci-dessous les tableaux récapitulatifs de la nature des alevinages :

Seyssel (Truite Fario)						
	EQ 6 mois mis	25354	Montant Mis		3 839,10 €	
	EQ 6 mois manquants	-354	Montant Manquant	-	53,60 €	
Date	Nom personne présentes	Cours d'eau	Nombre	Taille/Age	Tarif total Convention	Equivalent 6 mois
31/03/21	Lazzérini Matéo	Nant de Seyssel	10 000	4cm	768,00 €	5 072
31/03/21	Lazzérini Matéo	R. de Peysieux	10 000	4cm	768,00 €	5 072
31/03/21	Lazzérini Matéo	R. de Peysieux	15 000	4cm	1 151,55 €	7 605
31/03/21	Lazzérini Matéo	R. de Puthier	15 000	4cm	1 151,55 €	7 605
Chautagne (Truite Fario)						
	EQ 6 mois mis	23221	Montant Mis		3 516,12 €	
	EQ 6 mois manquants	-1 021	Montant Manquant	-	154,60 €	
Date	Nom personne présentes	Cours d'eau	Nombre	Taille/Age	Tarif total Convention	Equivalent 6 mois
26/01/21	RICHARD Pascal	La Doue / Muffieu	4 Boite Vibert	Œuf	60,57 €	400
17/03/21	Lionneton/Lazzérini	Le Flon	10 000	4 cm	768,00 €	5 072
17/03/21	Lionneton/Lazzérini	R. de Volage	10 000	4 cm	768,00 €	5 072
17/03/21	Lionneton/Lazzérini	R. le Lion	10 000	4 cm	768,00 €	5 072
23/04/2021	RICHARD Pascal	CC Anglefort	15 000	4 cm	1 151,55 €	7 605

Belley (Truite Fario)			
EQ 6 mois mis	44413	Montant mis	6 725,00 €
EQ 6 mois manquant	-413	Montant manquant	- 62,58 €

Date	Nom personne présentes	Cours d'eau	Nombre	Taille/Age	Tarif total Convention	Equivalent 6 mois
26/01/21	RICHARD Pascal	Le Marchand	4 boîte Vibert	Œuf	60,57 €	400
02/02/21	RICHARD AMOUREUX	La Bèze	2 boîte Vibert	Œuf	30,28 €	200
09/02/21	RICHARD Pascal	Côte Droite	3 boîte Vibert	Œuf	45,42 €	300
12/02/21	RICHARD Pascal	Arvière	4 boîte Vibert	Œuf	60,57 €	400
11/03/2021	AMOUREUX	Côte Droite	10 000	4cm	768,00 €	5 072
11/03/2021	AMOUREUX	R. de Ravière	6 000	4cm	460,77 €	3 043
11/03/2021	AMOUREUX	R. d'Armaille	4 000	4cm	307,23 €	2 029
12-mars	RICHARD Pascal	Le Marchand	10 000	4cm	768,00 €	5 072
16-mars	RICHARD Pascal	Côte Droite	5 000	4cm	384,00 €	2 536
16-mars	RICHARD Pascal	Le Groin	10 000	4cm	768,00 €	5 072
16-mars	LAZZERINI/VAUTARET	R. d'Armaille	10 000	4cm	768,00 €	5 072
16-mars	LAZZERINI/VAUTARET	Source des Gasses	20 000	4cm	1 536,16 €	10 145
16-mars	LAZZERINI/VAUTARET	R. du Praillon	10 000	4cm	768,00 €	5 072

Brenier-Cordon (Truite Fario)			
EQ 6 mois mis	45642	Montant mis	6 911,10 €
EQ 6 mois manquant	-1 642	Montant manquant	- 248,68 €

Date	Nom personne présentes	Cours d'eau	Nombre	Taille/Age	Tarif total Convention	Equivalent 6 mois
16/03/21	RICHARD Pascal	Le Gland aval	5 000	4cm	384,00 €	2 536
17-mars	LAZZERIN/LIONNETON	R. de Fay	10 000	4cm	768,00 €	5 072
18-mars	RICHARD Pascal	Source Merveille	5 000	4cm	384,00 €	2 536
19-mars	RICHARD/AMOUREUX	Le Gland aval	10 000	4cm	768,00 €	5 072
19-mars	RICHARD/AMOUREUX	Le Guiers	10 000	4cm	768,00 €	5 072
21-avr.	LIONNETON Mathis	Le Truison aval	15 000	4cm	1 151,55 €	7 605
21-avr.	LIONNETON Mathis	CC Champagneux	15 000	4cm	1 151,55 €	7 605
21-avr.	LIONNETON Mathis	Amont Usine de B-C	10 000	4cm	768,00 €	5 072
22-avr.	RICHARD Pascal	CC de Murs	10 000	4cm	768,00 €	5 072

Sault-Brenaz (Truite Fario)			
EQ 6 MOIS mis	27890	Montant mis	4 223,10 €
EQ 6 mois manquants	-2 890	Montant manquant	- 437,60 €

Date	Nom personne présentes	Cours d'eau	Nombre	Taille/Age	Tarif Convention	Equivalent 6 mois
18-mars	RICHARD Pascal	La Gorge	5 000	4cm	384,00 €	2 536
19-mars	RICHARD/AMOUREUX	Le Rhéby	10 000	4cm	768,00 €	5 072
21-avr.	LIONNETON Mathis	Le Huert	15 000	4cm	1 151,55 €	7 605
21-avr.	LIONNETON Mathis	Le Furon	15 000	4cm	1 151,55 €	7 605
22-avr.	LIONNETON Mathis	Le Huert	10 000	4cm	768,00 €	5 072

CHAUTAGNE (Ombre Commun)			
Mis	22015	Valeur marchande	14 532 €
Manquant	-15	Valeur marchande :	- 12,00 €

Date	Nom des personnes présentes	Cours d'eau	Nombre (TRUITES)	Prix	Nombre (OMBRES)	Prix	Equivalent 6 mois (en OMBRES de 6 mois)	PRIX Total Convention
17/06/21	LIONNETON BUGUGNANI	VR Chautagne	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
17/06/21	LIONNETON BUGUGNANI	VR Chautagne	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
17/06/21	LIONNETON BUGUGNANI	VR Chautagne	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
17/06/21	LIONNETON BUGUGNANI	VR Chautagne	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
10/09/21	LIONNETON FRATACCI	VR Chautagne	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
22/09/2021	LAZZERINI AMOUREUX	Serrières en Chautagne	----	----	3 700	0,66 € / p	3700	2 442 €

BELLEY (Ombre Commun)								
Mis			43634	Valeur marchande			28 803 €	
Manquant			1 366	Manquant			897,50 €	
Date	Nom des personnes présentes	Cours d'eau	Nombre (TRUITES)	Prix	Nombre (OMBRES)	Prix	Equivalent 6 mois (en OMBRES de 6 mois)	PRIX Total Convention
07/05/2021	RICHARD	Verdriot	4050	129,56 € / 1000	----	----	795	525 €
28/05/2021	RICHARD	Le plan	4000	129,56 € / 1000	----	----	785	518 €
21/06/21	AMOUREUX LIONNETON BUGUGNANI	Groin / Flon	3030	1,038€ pièce	----	----	4765	3 145 €
21/06/21	AMOUREUX LIONNETON BUGUGNANI	Jourdan / CC Palière	3000	1,038€ pièce	----	----	4718	3 114 €
24/06/21	LIONNETON BUGUGNANI	VR BY	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
24/06/21	LIONNETON BUGUGNANI	VR BY	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
24/06/21	LIONNETON BUGUGNANI	VR BY	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
28/06/21	LAZZERINI BUGUGNANI	VR BY	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
28/06/2021	LAZZERINI BUGUGNANI	VR BY	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
28/06/2021	LAZZERINI BUGUGNANI	VR BY	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
10/09/21	LIONNETON FRATACCI	VR Chautagne	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
10/09/21	LIONNETON FRATACCI	VR Chautagne	160 kg	12,09 € / kg	----	----	2930	1 934 €
22/09/2021	LIONNETON AMOUREUX	AVAL SIPHON Séran	----	----	4 000	0,66 € / p	4000	2 640 €

BREGNIER-CORDON (Ombre Commun)								
Mis			45001	Valeur marchande			29 705 €	
Manquant			-1	Manquant			- 5,48 €	
Date	Nom des personnes présentes	Cours d'eau	Nombre (TRUITES)	Prix	Nombre (OMBRES)	Prix	Equivalent 6 mois (en OMBRES de 6 mois)	PRIX Total Convention
28/06/21	LAZZERINI BUGUGNANI	VR BC	180 kg	12,09 € / kg	----	----	3297	2 176 €
28/06/2021	LAZZERINI BUGUGNANI	VR BC	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
28/06/2021	LAZZERINI BUGUGNANI	VR BC	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
30/06/2021	LAZZERINI BUGUGNANI	VR BC	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
30/06/2021	LAZZERINI BUGUGNANI	VR BC	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
30/06/2021	LAZZERINI BUGUGNANI	VR BC	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
09/09/21	LIONNETON LAZZERINI	VR BC	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
10/09/21	LIONNETON FRATACCI	VR BC	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
10/09/21	LIONNETON FRATACCI	VR BC	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
10/09/21	LIONNETON FRATACCI	VR BC	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
10/09/21	LIONNETON FRATACCI	VR BC	200 kg	12,09 € / kg	----	----	3663	2 418 €
22/09/2021	LAZZERINI AMOUREUX	Seuil des Malottes	----	----	496	1,43 € / p	1074	709 €
23/09/2021	LAZZERINI	Guliers	----	----	4000	0,66 € / p	4000	2 640 €

### 5) Vente dans le cadre du contrat EDF pour l'AAPPMA de la Gaule Romaine (Izernore) :

-352 kg de truites à 2an+ (176kg par année, car 2020 n'avait pas été complété)

### 6) Ventes et prévision 2022

#### a) Ventes effectuées au 06 Mai 2022 :

-380 000 œufs œillets

-31 000 alevins à résorption

-27 000 truitelles de 1 à 2 mois

-12 000 truitelles de 3 à 5 mois

-444 kg de truites portion

Au 06 Mai 2022 le montant des ventes s'élève à 16 869,00 €.

#### b) Commandes et ventes à venir :

-65 000 truitelles de 3 à 5 mois

-10 000 truitelles de 6 à 8 mois

-8 000 truitelles à 9 mois

-150 kg de truites portion

Le nombre de commandes va être amené à évoluer au cours de l'année. Pour le moment le montant des commandes qu'il reste à honorer est de 16 725,00 €.

#### c) Alevinage dans le cadre du contrat CNR au 06 Mai



- 10 000 œufs œillets
- 733 000 truitelles de <3cm
- 55 200 truitelles de 3cm
- 20 500 truitelles de 5 à 6cm
- 288 kg de truites de >18cm
- 280 ombres de 15 à 17 cm

*d) Alevinage à venir pour le contrat CNR :*

Pour finir de compléter le contrat, il reste un total de 69 622,24 € de truites fario et ombres communs à déverser. En fonction du stock disponible, des croissances actuelles et de la réussite de la production d'ombres pour cette année, la poursuite des alevinages devrait s'effectuer tel que :

- 4 500 kg de truites de >18cm effectué Mai/Juin (54 405,00 €)
- 31 235 truitelles de 7 à 8cm effectué en Juillet (7 204,04 €)
- 10 000 ombres de 6 mois effectué en Septembre/Octobre (6 588,20 €)
- 1 000 Ombres de 15 à 17cm effectué en Octobre (1 425,14 €)

Pour un total de 69 622,24 €.

*e) Vente dans le cadre du contrat EDF pour l'AAPPMA de la Gaule Romaine (Izernore) :*

- 176 kg de truites à 2an+ effectué le 11 Mars 2022.

**7) Stock disponible au 01 Mai 2022**

Pour garantir la poursuite de la production et assurer les commandes à venir il est stocké actuellement :

- 230 000 truitelles de 3 à 5 mois
- 12 866 truitelles de 1an+
- 5 348kg de truites de 2an+
- 770 géniteurs de truites
- 35 000 larves d'ombres (chiffre encore incertain car un comptage fiable est impossible pour le moment)
- 2 303 ombres de 1an+
- 389 ombres de 2an+
- 392 géniteurs d'ombres

**8) Activités diverses**

En plus de l'activité de production piscicole, de nombreuses tâches ont été réalisées dans le but d'améliorer ou de maintenir l'outil de production et le confort de travail.

*a) Protection des bassins :*

Les filets de protection récupérables installés sur des bassins désaffectés (1/5.1) ont été démontés sur quelques bassins où la prédation des oiseaux piscivores est la plus forte. Ceux

actuellement en place ont été consolidés avec le matériel disponible pour limiter l'effondrement par temps de neige.



*Bassin de stockage des géniteurs (n°11) et bassin de pré grossissement (4.4) équipés de filets*

Des caches de protection en bois et grillages de récupération ont été fabriqués pour protéger certains bassins de la prédation. Ils ont été installés sur les bassins (A1, A2, A3, C1, C2, C3, C4, C5, C6, 13.1, 13.2, 14.1, 14.2)



*Bassins n°14 1 et 2 et Subcarrés*

***b) Entretien / Réparation des bassins :***

Altérés par le temps et l'eau, les bassins en bétons 14.1 et 14.2 ont été réétanchéifié au ciment par nos soins et le système de vidange a été revu et détourné pour éviter un écoulement des effluents vers le bac de géniteurs d'ombres.

***c) Espaces verts :***

L'arbre au bord de la colonne d'équilibrage de pression de la conduite d'amenée d'eau du Furans et en bordure de la D1504 a été abattu par une entreprise compétente. Sa présence menaçait la tenue de cette colonne et ses branches débordais sur la route.



*Colonne d'équilibrage des pressions*

**d) Autres :**

Pour permettre le passage d'un géomètre afin de redéfinir les limites du terrain avec celui du voisin pour réaliser une clôture efficace, la haie en bordure du bassin 13 a été nettoyé ne laissant apparaître que les souches issues d'un précédent abattage des arbres dans l'ancien haie. Un devis est actuellement en réalisation pour chiffrer la fermeture de cette partie de la pisciculture.

Le 01 Mars 2021, M. Laurent Emmanuel a rendu l'Audit de la pisciculture à la demande de la FDAAPPMA 01 qui a été partiellement modifié du précédent réaliser quelques années auparavant. Cet Audit a été présenter lors d'une réunion avec la CNR afin d'échanger sur la situation de la pisciculture.

Pour débarrasser la pisciculture de la grande quantité d'encombrants qui se sont accumulés durant près de 30 ans, il a été convenu de la mise à disposition par l'entreprise SME environnement d'une benne de 30m<sup>3</sup>. Au cours de l'année 2 bennes pleines ont donc été évacués. Je tiens également à préciser que lors des années 2019 et 2020, 14 voyages en Renault Master à la déchèterie de Virieu le Grand ont été réaliser pour évacuer toutes sortes de déchets entreposés.

Pour avoir une idée précise de la qualité d'eau de pisciculture, une analyse détaillée des deux sources d'approvisionnement en eau (forage et rivière) a été réaliser le 25/08/2021. Les résultats ne démontrent pas de facteurs limitants lors du prélèvement.

Le groupe électrogène actuellement en place ne disposant pas d'un système de relais automatique et suite à l'absence de M. Lionneton pour des raisons de santé, une alarme GSM a été installé pour permettre à M. Lazzérini de s'absenter de la pisciculture en dehors de ses périodes d'astreintes.

**9) Réflexions d'avenir**

Pourtant en constante amélioration de ses résultats techniques (réduction des mortalités à tous les stades de développement, amélioration des croissances, etc.) la pisciculture n'a pas connu de récentes améliorations significatives de son outil de production. Ceci est dû à une absence de stabilité financière induit par la vente de ses produits à des prix en dehors de la réalité des coûts de productions propres à la salmoniculture en augmentation constante au cours des dernières décennies.

Le contrat avec la CNR est le moteur principal de l'activité de la pisciculture. Ce contrat se base sur un nombre de juvéniles de 6 mois et son prix est fixé sur les tarifs domaniaux. Ces derniers n'ont



pas été remis à jour depuis 2011. Aujourd'hui ces prix sont en dehors de la réalité des coûts de production de la pisciculture. Ces dernières années tous les pôles économiques majeures ont connu des augmentations (charges salariales, énergies, aliment) non suivit d'une l'augmentation des tarifs globaux des produits et par conséquent de son chiffre d'affaires.

Le contrat appliqué à l'heure actuelle prendra fin en 2023, il serait intéressant d'ouvrir une conversation avec les acteurs concernés par la vie de la pisciculture pour discuter de solutions permettant la viabilité du site et son autonomie financière.

## VII. Conclusion :

Le Président invite les partenaires à prendre la parole.

Il remercie l'ensemble des partenaires et pêcheurs présents à ce jour et les invite à se retrouver autour du verre de l'amitié.

Le Président  
Nikola MANDIC



## Table des matières

I.	Rapport Moral 2021 du Président, Nikola MANDIC .....	4
II.	Le conseil d'administration.....	5
III.	L'équipe des salariés.....	6
IV.	Rapport Moral et compte-rendu financier, René ARNOUX, Trésorier .....	7
A.	Mot du trésorier :.....	7
B.	Compte de résultat du siège fédéral.....	8
1)	Produits d'exploitation.....	8
2)	Charges d'exploitation .....	9
3)	Evolution des charges de personnel.....	10
4)	Résultat net de l'exercice 2021 .....	10
5)	Trésorerie .....	11
6)	Conclusion compte de résultat exercice 2021 (siège fédéral).....	11
C.	Compte de résultat de la pisciculture fédérale.....	11
1)	Résultat net de fonctionnement .....	11
2)	Produits d'exploitation.....	12
3)	Charges d'exploitation .....	12
4)	Conclusion compte de résultat exercice 2021 (pisciculture).....	12
D.	Bilan exercice 2021 .....	12
1)	En ce qui concerne l'actif : .....	12
2)	En ce qui concerne le passif : .....	13
V.	Budgets prévisionnels 2022 : .....	14
A.	Le siège : .....	14
1)	Les Produits : .....	14
2)	Les Charges : .....	16
3)	Conclusion Siège : .....	17
B.	La pisciculture : .....	18
1)	Les Produits : .....	18
2)	Les Charges : .....	18
3)	Conclusion Pisciculture : .....	19
C.	Commissaire aux comptes, Monsieur Pascal TONNARD, Aindex.....	19
D.	Arrêt des comptes 2021, budget 2022.....	19
1)	Approbation des comptes clos au 31 décembre 2021 et compte rendu du Trésorier .....	19
2)	Approbation du compte-rendu du vérificateur aux comptes .....	20
3)	Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes, Pascal TONNARD .....	20
E.	2 <sup>ème</sup> résolution : vote de l'affectation du résultat en report à nouveau.....	20
F.	3 <sup>ème</sup> résolution : vote du budget prévisionnel 2022 .....	20
G.	4 <sup>ème</sup> résolution : Nomination des vérificateurs aux comptes pour l'année 2021.....	20
VI.	RAPPORT D'ACTIVITE .....	21
A.	CARTES DE PECHE .....	21
1)	Bilan des cartes de pêche 2021.....	21
2)	Vente par Internet 2021.....	21
3)	VERSEMENTS AUX AAPPMA RECIPROCITAIRES.....	22
4)	PREVISIONS 2022 .....	22
B.	POLE TECHNIQUE .....	22
5)	Organisation et missions .....	22
6)	Réalisations 2021.....	22
C.	POLE GARDERIE .....	23
1)	Organisation et missions .....	23



2)	Année 2021 .....	24
3)	Convention partenariat police pêche.....	24
4)	Abaissement partiel du barrage de Verbois.....	24
<b>D.</b>	<b>POLE ANIMATION - COMMUNICATION .....</b>	<b>24</b>
1)	Organisation et missions .....	24
2)	Année 2021 .....	25
<b>E.</b>	<b>Pisciculture de Chazey-Bons.....</b>	<b>25</b>
1)	Ventes 2021.....	26
2)	Secteurs de livraisons des différentes associations de pêche.....	26
3)	Alevinages dans le cadre du contrat CNR :.....	26
4)	Liste des cours d'eau alevinés, par seuil :.....	27
5)	Vente dans le cadre du contrat EDF pour l'AAPPMA de la Gaule Romaine (Izernore) : .....	29
6)	Ventes et prévision 2022.....	29
7)	Stock disponible au 01 Mai 2022.....	30
8)	Activités diverses.....	30
9)	Réflexions d'avenir .....	32
<b>VII.</b>	<b>Conclusion :.....</b>	<b>34</b>